



COP
2018 / 2022

A blurred image of people walking, overlaid with a red gradient, serves as the background for the main title.

**CONTRAT D'OBJECTIFS
ET DE PERFORMANCE**
2018 / 2022

Préambule

Le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) conclu entre l'État – ministère des Solidarités et de la Santé – et l'Agence nationale de santé publique, « *Santé publique France* », s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la santé (SNS) prévue par la loi (article L1411-1-1 du code de santé publique) et arrêtée par la ministre des solidarités et de la santé pour la période 2018-2022. Il s'appuie aussi sur le projet stratégique 2017-2019 lancé par la Direction générale de la santé (DGS).

Ce COP traduit la volonté commune des signataires de doter les pouvoirs publics d'un expert public national de référence, reconnu au niveau européen et international, dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, de la veille et de l'intervention en santé publique.

Ces objectifs traduisent l'exigence forte et partagée d'expertise, d'excellence, d'efficacité, de performance, de transparence, d'éthique, d'innovation et de modernisation attendue de la part de Santé publique France. Ils réaffirment son positionnement, au sein du système d'agences, autour d'un axe populationnel en complémentarité des autres opérateurs de la santé publique et de la sécurité sanitaire.

L'élaboration du COP de Santé publique France a mobilisé l'ensemble des services de la direction générale de la santé (DGS) et des directions métiers de l'agence, en concertation avec les directions d'administration centrale et institutions partenaires ; il a été construit sur la base d'une consultation réalisée par l'IGAS auprès des parties prenantes concernées par l'avenir de l'agence.

Les objectifs stratégiques (OS) relèvent d'un axe « métier » en lien direct avec les missions de la nouvelle agence définie par la loi et d'un axe « transversal » qui concerne l'ensemble des missions confiées à l'agence. Chaque OS est décliné en 22 objectifs opérationnels (OP) déclinés eux-mêmes en actions. Chaque OP est accompagné d'un ou deux indicateurs (< 30 indicateurs de suivi au total) de nature quantitative ou qualitative. Sous forme de jalons, ils permettront de suivre annuellement ou à mi-parcours les étapes d'avancement d'un objectif ou d'une action.

Sommaire

03 Préambule

07 Édito de la ministre des Solidarités et de la Santé

09 Présentation de l'agence et enjeux

11 Contrat d'objectifs et de performance

13 Objectifs stratégiques

42 Suivi du contrat

Éditorial

Les Français bénéficient d'une espérance de vie moyenne élevée à la naissance. Pourtant cet allongement de la durée de vie ne s'accompagne pas toujours d'une bonne santé. Par ailleurs, les différences sociales et les disparités géographiques territoriales qui impactent la santé demeurent en France à un niveau très significatif : entre les femmes et les hommes, entre les territoires, entre les catégories socio-professionnelles. Les nouveaux défis que nous devons en permanence relever sont nombreux et évoluent selon les différents moments de la vie. Cela peut être l'émergence de nouveaux agents infectieux avec la survenue de crises sanitaires, la multiplication des maladies chroniques, l'évolution des comportements à risque des jeunes, le vieillissement de la population, les effets délétères sur la santé des conditions de vie des populations vulnérables et précaires ou plus généralement l'impact de l'environnement sur la santé des personnes. Il est donc nécessaire d'agir plus fortement sur les déterminants de santé.

C'est la raison pour laquelle, l'ensemble du Gouvernement s'est donné pour ambition de développer la prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux. Ainsi, la Stratégie nationale de santé et le plan national de santé publique à venir se placent logiquement dans ce cadre interministériel.

L'Agence nationale de santé publique, « Santé publique France », créée par les dispositions de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 puis par l'ordonnance du 14 avril 2016 permet aux pouvoirs publics qui conduisent la politique de santé publique de s'appuyer sur un organisme national de référence et d'excellence axé sur la santé des populations.

Aujourd'hui, j'attends de Santé publique France qu'elle s'engage à porter au plus haut niveau, dans un cadre rénové, les ambitions et l'action ministérielles dans un souci d'excellence, de transparence mais aussi d'efficacité, de modernisation dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

C'est le sens du premier contrat d'objectifs et de performance de Santé publique France établi pour les cinq prochaines années : conforter le rôle de l'agence comme expert public national de référence en matière de santé publique, au service des pouvoirs publics et en partenariat avec les autres opérateurs nationaux qui œuvrent à l'amélioration de la santé ou à la maîtrise des risques sanitaires.

Les 22 objectifs opérationnels que j'ai fixés à Santé publique France dans ce contrat d'objectifs et de performance 2018-2022 permettront d'avancer sur de nombreux sujets concrets tels que l'amélioration de la surveillance de la santé des enfants, la connaissance des problèmes de santé mentale, une meilleure visibilité de la santé des populations des outre-mer, une meilleure appréciation de l'impact de l'environnement sur la santé, l'amélioration de la couverture vaccinale, une plus grande efficacité de la lutte contre le tabagisme et la consommation excessive d'alcool, une meilleure prise en compte des populations fragiles dans les actions de prévention et de promotion de la santé, l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils en matière d'aide à distance, le renforcement des capacités d'intervention de la réserve sanitaire et de son efficacité en cas de crise en prenant en compte les situations spécifiques des territoires ultramarins ainsi qu'un meilleur appui des politiques de santé portées par les ARS en leur fournissant les données, l'expertise et les outils nécessaires.

La tâche est ambitieuse, mais je fais pleinement confiance à Santé publique France, aux femmes et aux hommes qui la constituent et sur qui je sais pouvoir compter, pour permettre la réussite de la Stratégie nationale de santé et contribuer à ce que tous mes concitoyens puissent vivre mieux et plus longtemps.

Agnès Buzyn,
Ministre des solidarités et de la santé

Présentation de l'agence et enjeux

Santé publique France, créé par l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016, établissement public administratif, réalise les missions précisées aux articles L.1422-1 et suivants du code de la santé publique :

1° L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ; 2° La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ; 3° La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ; 4° Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ; 5° La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ; 6° Le lancement de l'alerte sanitaire.

Santé publique France est née de la volonté de créer un centre de référence et d'expertise en matière de santé publique, regroupant les compétences, les missions et les valeurs de trois établissements publics du champ sanitaire.

L'agence intègre les différents métiers de la santé publique : la prévention, la promotion de la santé, l'épidémiologie et la capacité d'intervention en situations sanitaires exceptionnelles.

Pour réaliser ses missions, l'agence s'appuie et collabore avec ses partenaires, notamment les membres du réseau national de santé publique et les professionnels de santé.

L'agence assure également la mise en œuvre d'un système national de veille et de surveillance sanitaire, dont elle définit les orientations, anime et coordonne les actions, dans le respect des missions dévolues aux agences régionales de santé. Pour réaliser ses missions, l'agence dispose, sous son autorité, de cellules d'intervention en région, placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé.

Le cœur de l'action de l'agence est de connaître, de prévenir et de promouvoir la santé des personnes résidant sur notre territoire et de proposer aux autorités compétentes toute mesure de nature à préserver la santé publique

Pour connaître l'état de santé des populations et les risques auxquels elles sont soumises, qu'ils soient individuels ou environnementaux, l'agence rassemble et analyse toutes les données et informations qui lui sont nécessaires.

L'agence conçoit et développe des dispositifs de prévention et met à disposition des professionnels des outils et des méthodes. Elle s'appuie pour cela sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour accomplir pleinement ses missions, l'agence s'est très tôt inscrite dans une dynamique régionale, auprès des agences régionales de la santé et grâce à ses cellules d'intervention en région (Cire). Elle intervient sur l'ensemble du territoire, et cela y compris dans les outre-mer, pour être au plus près de chacun.

Parce que la santé publique passe par la confiance de la population en ses messages, l'agence s'engage à produire une expertise indépendante et transparente et à promouvoir un dialogue avec les parties prenantes sur les questions de société. Ses travaux, avis et recommandations sont rendus publics.

Contrat d'objectifs et de performance

Entre l'État, représenté par : Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé

Et l'Agence nationale de santé publique, Santé publique France,
représentée par M. François BOURDILLON, directeur général

Considérant le statut d'établissement public administratif et les missions confiées à Santé
publique France,

Après délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 2017,

Il a été convenu ce qui suit :

Il est conclu un contrat d'objectifs et de performance, détaillé ci-après, pour une durée de cinq
ans couvrant la période 2018 – 2022,

L'État, représenté par
la ministre des solidarités et de la santé



Agnès Buzyn

L'Agence nationale de santé publique,
Santé publique France,
représentée par le directeur général



François Bourdillon

*A Saint-Jamès,
le*

12 FEV. 2018



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

AMÉLIORER ET OPTIMISER LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET LA VEILLE SUR LES RISQUES SANITAIRES

La surveillance épidémiologique est un métier essentiel de Santé publique France, qui dispose en la matière d'une expertise scientifique reconnue.

Un enjeu majeur est, pour le bon usage des moyens de l'agence, l'actualisation de ses priorités en matière de surveillance en fonction des objectifs fixés par les pouvoirs publics, notamment dans la Stratégie nationale de santé, et des enseignements des travaux de veille et de prospective sur les risques et problèmes sanitaires, tout en promouvant davantage des approches combinées de l'impact des différents facteurs de risques sur la santé des populations.

Dans cette perspective, la systématisation de la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'ensemble des dispositifs de surveillance, y compris des risques infectieux et environnementaux, est un axe essentiel à poursuivre, qui implique notamment la fourniture de données aux échelons territoriaux adaptés à une analyse pertinente de ces inégalités et la prise en compte des problèmes de santé des chômeurs, des titulaires de minima sociaux et des personnes en situation précaire.

Ces améliorations devront être assorties d'une modernisation et d'une rationalisation des dispositifs de surveillance qui passe par l'usage du numérique et de canaux de remontées d'informations mutualisés ainsi que par l'utilisation des multiples sources de données de santé, notamment les bases médico-administratives et les grandes enquêtes. Certains dispositifs de surveillance devront aussi être confortés, à la fois en termes de couverture et de qualité (registres, mesures de bio-surveillance).

Au-delà de la production des données, il importe que les résultats de la surveillance soient mieux articulés à la définition et à la mise en œuvre des politiques de santé, ce qui implique la mise à disposition concertée d'indicateurs utiles aux acteurs, et des collaborations renforcées en vue d'actions pertinentes sur les facteurs de risques et les comportements de santé.

Enfin, l'effort de surveillance devra, en cohérence avec la démarche de fixation des priorités de l'agence, être renforcé dans des domaines comme l'antibio-résistance, la santé mentale et la santé environnementale, et s'accompagner de réflexions sur la surveillance de la santé des personnes âgées et des « nouveaux risques » liés au travail.

1.1 AMÉLIORER LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'OBSERVATION DES PATHOLOGIES ET DES DÉTERMINANTS DE SANTÉ

- Participer, conjointement avec les tutelles, et en lien avec les partenaires de Santé publique France, à la définition des priorités de surveillance, à la fois en termes de champ, de modalités et de périodicité.
- Améliorer, notamment grâce au renforcement des liens européens et internationaux, la veille et la prospective sur les risques et les problèmes de santé, à la fois existants et émergents.
- Développer des approches combinées :
 - > de l'impact des différents facteurs de risques sur la santé des populations,
 - > des conséquences épidémiologiques des risques environnementaux, incluant les poly-expositions, dans le cadre et hors des situations de travail.

1.2 SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ DANS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'OBSERVATION ET DE SURVEILLANCE DES MALADIES, FACTEURS DE RISQUE ET COMPORTEMENTS DE SANTÉ

- Fournir à partir des dispositifs de surveillance les données régionales et infra-régionales utiles à l'analyse combinée des disparités socio-économiques et territoriales.
- Assurer la production de données et d'analyses comparées incluant les départements et régions d'outre-mer.
- Mieux prendre en compte les inégalités sociales de santé dans l'appréhension de l'impact épidémiologique des différents risques, notamment infectieux et environnementaux.
- Articuler l'observation des problèmes de santé liés au travail avec ceux rencontrés par les chômeurs et les titulaires de minima sociaux.
- Poursuivre les travaux d'observation des problèmes de santé des populations en situation de précarité.

1.3 MODERNISER, RATIONALISER ET CONFORTER LES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET DE VEILLE SANITAIRE

- Moderniser, en lien avec les partenaires concernés, le recueil d'informations sur les maladies infectieuses en s'appuyant sur l'usage du numérique et de canaux de remontées mutualisés.
- Développer l'utilisation articulée des multiples sources de données de santé (big data), issues des bases médico-administratives, des grandes enquêtes, des autres systèmes d'information publics et privés (pharmacies, laboratoires de biologie médicale...), des données climatiques et environnementales ou éventuellement d'autres origines (réseaux sociaux...).
- Insérer les dispositifs d'observation et de surveillance de Santé publique France dans une approche partenariale coordonnée des ressources et des besoins en matière de données de santé et maintenir une capacité à lancer, si besoin, de nouvelles enquêtes en population, en cohérence et complémentarité avec les instruments existants.
- Poursuivre et développer l'animation et le travail en commun avec le réseau national de santé publique.
- Contribuer, en fonction des priorités et des besoins, à l'amélioration de la qualité et de la couverture des registres (cancers, maladies cardio-vasculaires, malformations congénitales).
- Poursuivre des études de bio-surveillance s'appuyant sur la qualité des mesures effectuées en matière de bio-surveillance par des laboratoires experts.

1.4 AMÉLIORER L'ARTICULATION ENTRE LES CONSTATS ISSUS DE LA SURVEILLANCE ET LES POLITIQUES DE SANTÉ

- Contribuer, dans le cadre de partenariats organisés aux niveaux national (DREES) et régional (FNORS, ARS), à la définition harmonisée, la production et la mise à disposition d'indicateurs de santé pertinents et utiles aux acteurs.
- Améliorer la prise en compte des résultats de la surveillance pour les actions menées en matière de sécurité sanitaire, de prévention et de promotion de la santé, qu'elles relèvent de Santé publique France ou d'autres organismes.
- Inscrire les travaux de Santé publique France dans des collaborations visant à mieux appréhender et agir sur les facteurs de risques et comportements de santé (comportements addictifs, nutrition, sédentarité...).
- Fournir à l'intention des décideurs publics des estimations validées sur les parts des principales pathologies attribuables aux facteurs de risques professionnels et, lorsque cela est possible et pertinent, à d'autres facteurs de risques.
- Contribuer à la réflexion sur l'impact des différentes politiques publiques sur la santé des populations (études d'impact).

1.5 DÉVELOPPER, EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ ET LA RÉFLEXION ENGAGÉE SUR LES PRIORITÉS, L'EFFORT DE SURVEILLANCE DANS DES CHAMPS SPÉCIFIQUES

- Renforcer, en lien avec la Stratégie nationale de santé, l'implication de Santé publique France concernant notamment la surveillance :
 - > de l'exposition aux anti-infectieux et de l'antibio-résistance,
 - > de la santé des enfants, et en particulier de l'obésité infantile,
 - > des problèmes de santé mentale,
 - > de l'impact sur la santé des facteurs d'exposition environnementale, notamment les pesticides, les perturbateurs endocriniens, la pollution de l'air et les risques climatiques.
- Réfléchir, en lien avec les partenaires concernés, à l'apport spécifique que pourrait avoir Santé publique France :
 - > dans le suivi de la santé des personnes âgées,
 - > dans la surveillance des « nouveaux » risques liés au travail (par exemple risques psycho-sociaux, nanomatériaux...) et de certaines populations d'actifs à risque (par exemple travailleurs précaires, employés des services aux personnes...).

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 1.1 Améliorer la pertinence des dispositifs de surveillance et d'observation des pathologies et des déterminants de santé	1.1 Produire une cartographie complète en 2018 des systèmes de surveillance pilotés par SpF incluant l'analyse de leur pertinence et sa mise à jour en 2020	Tableau 	2018 et 2020
OP 1.2 Systématiser la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'ensemble des dispositifs d'observation et de surveillance des maladies, facteurs de risque et comportements de santé	1.2.1 Proportion de dispositifs de surveillance régionalisés	Note avec indicateurs chiffrés	*Annuelle
	1.2.2 Évolution du nombre d'indicateurs prenant en compte les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)		*Bisannuelle
OP 1.3 Moderniser, rationaliser et conforter les dispositifs de surveillance épidémiologique et de veille sanitaire	1.3 Proportion de dispositifs de surveillance dématérialisés.	Note avec indicateur chiffré 	2018, 2020 et 2022
OP 1.4 Améliorer l'articulation entre les constats issus de la surveillance et les politiques de santé	1.4 Note annuelle contribuant à la définition des priorités de la ministre en matière de sécurité sanitaire, de prévention et de promotion de la santé, à partir des résultats de la surveillance	Note 	Annuelle
OP 1.5 Développer, en cohérence avec la SNS et la réflexion engagée sur les priorités, l'effort d'observation et de surveillance dans des champs spécifiques	1.5 Suivi des indicateurs de santé liés aux priorités de la stratégie nationale de santé et propositions d'adaptation du système d'observation et de surveillance, et des études	Note 	Suivi annuel

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

DÉVELOPPER ET GARANTIR L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Le développement d'actions efficaces de prévention et de promotion de la santé est une priorité affirmée des politiques publiques, à laquelle il est essentiel que Santé publique France apporte un concours renforcé.

Elle sera d'abord amenée, dans le cadre de la Stratégie nationale de santé, et sur la base d'une cartographie des actions conduites en concertation avec les différents partenaires de la prévention, à les élargir de façon à permettre la couverture des principaux facteurs de risques et déterminants de santé, notamment la problématique de l'alcool.

Il s'agira également pour Santé publique France de systématiser la prise en compte des inégalités sociales et territoriales dans la conduite des actions de prévention et de promotion de la santé, en adaptant ces actions aux caractéristiques et aux besoins des populations, en encourageant le développement de leurs « compétences » en matière de santé et en appuyant les différents réseaux susceptibles de promouvoir la santé « sur les lieux de vie ».

L'un des métiers essentiels de l'agence est en outre de promouvoir l'efficacité des actions conduites ; elle aura pour ce faire à mobiliser l'expertise et la recherche, à diffuser les enseignements des « actions probantes » à l'ensemble des réseaux impliqués dans la santé publique et à proposer des modalités d'évaluation adaptées aux actions menées au niveau régional comme à ses propres programmes.

Enfin, Santé publique France devra contribuer à l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des services d'aide à distance, grâce à l'expérimentation d'innovations et l'évaluation des services placés sous sa responsabilité, ainsi que par une participation, en lien avec ses tutelles, à une réflexion plus large sur la place de ces services dans la gamme de l'offre disponible.

2.1 ENRICHIR, EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS ET EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ, LE CHAMP DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ CONDUITES

- Envisager les perspectives de développement des actions conduites sur la base d'une cartographie des actions menées par les différents partenaires publics et privés, des besoins de couverture et/ou de coopération qui en découlent et des enseignements de la littérature scientifique.
- Prioriser et engager, à partir de ces constats partagés et des orientations définies par la Stratégie nationale de santé et les plans de santé publique, des actions de prévention et de promotion de la santé élargies aux principaux déterminants de santé et facteurs de risque, et concernant notamment :
 - > la lutte contre les addictions, notamment le tabac et l'alcool,
 - > l'amélioration de la vaccination,
 - > l'usage problématique des écrans et des nouvelles technologies, en particulier chez les enfants et les jeunes.

2.2 SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ ET MIEUX ADAPTER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ AUX BESOINS DES POPULATIONS

- Prendre explicitement en compte les inégalités sociales et territoriales dans la conception et la déclinaison des dispositifs et interventions ayant pour objet la promotion de la santé ou le « marketing social ».
- Adapter les actions de prévention et de promotion de la santé aux caractéristiques des populations auxquelles elles s'adressent, et les enrichir par des actions orientées vers des publics cibles (enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...), les populations vulnérables (chômeurs, titulaires de minima sociaux, détenus...) et les populations spécifiques des territoires d'outre-mer.
- Promouvoir, en complément des actions visant les comportements à risques, des actions visant à développer les compétences et capacités des individus et des collectifs en matière de santé.
- Appuyer, en lien avec les ARS, les partenaires institutionnels et les réseaux associatifs pour leurs actions, globales ou spécifiques, de promotion de la santé sur les « lieux de vie » (quartiers, villes, écoles, entreprises, établissements de santé et médico-sociaux...).
- Associer les professionnels de santé, notamment des secteurs hospitalier et des soins de proximité, aux actions de prévention et de promotion de la santé, en lien avec les ARS, les organismes de protection sociale et les têtes de réseaux concernées (organismes complémentaires, centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, représentants des professionnels, réseaux de soins...).

2.3 RECHERCHER L'EFFICACITÉ ET PROMOUVOIR L'ÉVALUATION DES ACTIONS CONDUITES

- Contribuer à mobiliser l'expertise et la recherche sur l'efficacité des actions de prévention et leur adaptation aux attentes, conditions de vie et comportements des populations concernées.
- Promouvoir, en y associant les réseaux d'expertise et de recherche, des études d'évaluation intégrant des dimensions sociologiques, anthropologiques et économiques (analyse coût-efficacité), et envisager, pour les actions de prévention et de promotion conduites par Santé publique France, des modalités spécifiques d'évaluation externe.

- Proposer à destination des ARS et des réseaux impliqués dans la santé publique une animation et des évaluations permettant de partager le contenu concret et les enseignements des expériences régionales ou infra-régionales de prévention et de promotion de la santé, ainsi qu'à identifier et faire connaître les initiatives les plus « prometteuses ».
- Diffuser les enseignements des « actions probantes » à l'intention des ARS et de l'ensemble des réseaux impliqués dans la santé publique (administrations, réseaux associatifs, IREPS, professionnels), en envisageant les conditions de leur transférabilité.

2.4 AMÉLIORER LA PERTINENCE ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES D'AIDE À DISTANCE

- Renforcer les liens entre services d'aide à distance et programmes de prévention et impulser des évaluations resituant l'usage de ces dispositifs dans les parcours de santé des usagers.
- Expérimenter, en les évaluant, des innovations dans les modalités de fourniture de cette aide.
- Réfléchir, en lien avec les tutelles et les autres partenaires publics, au périmètre et à l'optimisation des services d'aide à distance gérés par Santé publique France sur les différentes thématiques, eu égard à l'ensemble de l'offre disponible (publique comme privée), aux objectifs à assigner à ces services (information-orientation versus accompagnement personnalisé), ainsi qu'aux conditions administratives de leur fonctionnement (gestion directe, appel d'offres, subventions, cahiers des charges...).

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 2.1 Enrichir, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et en cohérence avec la stratégie nationale de santé, le champ des actions de prévention et de promotion de la santé conduites	2.1 Mise en place d'un portail des actions probantes en PPS et bilan évaluatif de son utilisation.	Portail 	2018, 2020 et 2022
OP 2.2 Systématiser la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé et mieux adapter les actions de prévention et de promotion de la santé aux besoins des populations	2.2 Note d'évaluation sur l'impact du dispositif de lutte contre le tabagisme mis en œuvre par Santé publique France en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en vue d'un élargissement aux autres programmes	Note 	Annuelle
OP 2.3 Rechercher l'efficacité et promouvoir l'évaluation des actions conduites	2.3 Évaluation externe par les pairs de la stratégie en matière de prévention et promotion de la santé	Rapport 	2020 et 2022
OP 2.4 Améliorer la pertinence et l'efficacité des services d'aide à distance	2.4 Note sur l'organisation, les innovations et l'optimisation en matière de services d'aide à distance et propositions éventuelles d'évolution	Note 	T1 2018, suivi 2020 et 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

ASSURER DE FAÇON OPTIMALE LA PRÉPARATION ET LA RÉPONSE AUX MENACES, ALERTES ET CRISES SANITAIRES

Le rôle que doit jouer Santé publique France en matière de préparation et de réponse aux alertes et crises sanitaires, aux côtés et en appui des pouvoirs publics, est également pour elle un enjeu central en termes de métiers.

L'intégration, au sein de l'agence, d'une mission d'alerte sanitaire et de fonctions à caractère opérationnel (gestion de la réserve sanitaire et des stocks stratégiques de produits de santé) doit notamment se traduire par un renforcement des capacités d'expertise en matière de gestion des situations sanitaires exceptionnelles et par une efficacité accrue des dispositifs concernés confortant la réactivité et la pertinence de leurs conditions de mobilisation.

L'optimisation des processus de veille, d'alerte et de gestion des crises sanitaires, constituera ainsi un objectif important pour Santé publique France, notamment par sa participation à la mise en place du portail unique de signalements, par un renforcement de ses capacités d'expertise ex-ante et ex-post à destination des décideurs publics, et par un investissement poursuivi dans la veille et l'alerte au plan international.

Concernant la réserve sanitaire et les stocks de produits de santé, l'action de Santé publique France s'organisera autour de la mise en œuvre des cadres d'emploi actualisés, et, à partir de là, de quelques grands objectifs : la prise en compte d'enjeux spécifiques à certaines situations d'urgence sanitaire, en particulier Outre-mer ; le renforcement de la capacité d'appui aux ARS, notamment dans la gestion des stocks tactiques ; la recherche de la plus grande efficacité possible dans la gestion de ces dispositifs, qu'il s'agisse de travailler à la complémentarité entre les différents dispositifs de réserve opérationnelle, ou d'alimenter la réflexion sur l'adéquation aux besoins de la composition des stocks stratégiques et sur l'optimisation possible de leurs modalités d'achat et de gestion.

3.1 OPTIMISER LES PROCESSUS DE VEILLE, D'ALERTE ET DE GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

- Organiser les systèmes de veille et de surveillance de Santé publique France dans le cadre du portail unique de signalements mis en place à destination de l'ensemble des professionnels de santé et des usagers.
- Apporter aux décideurs les éléments d'expertise et d'investigation nécessaires lors de la gestion de situations sanitaires exceptionnelles.
- Systématiser les analyses collectives des retours d'expérience visant à tirer les enseignements de la gestion des alertes et crises dans le champ de compétence de Santé publique France, et à les capitaliser en vue d'améliorer les réponses apportées.
- Maintenir un engagement actif dans les coopérations européennes et internationales spécifiques au champ de la veille et de l'alerte sanitaires.

3.2 ENTRETENIR ET OPTIMISER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA RÉSERVE SANITAIRE

- Contribuer à l'actualisation et mettre en œuvre le cadre d'emploi de la réserve sanitaire afin de tirer le meilleur parti de ce vivier professionnel.
- Adapter les effectifs et les formations des réservistes sanitaires aux enjeux définis par ce cadre d'emploi.
- Assurer le renouvellement et la diversité des compétences de la réserve sanitaire.
- Prendre en compte les enjeux spécifiques liés aux interventions internationales, aux contextes régionaux (en particulier des Outre-mer) et aux situations d'urgence psychologique.
- Assurer la disponibilité de professionnels spécifiquement préparés aux situations ultra-marines.
- Travailler à la complémentarité et à la synergie entre réserve sanitaire et autres dispositifs de réserve opérationnelle.

3.3 CONTRIBUER À UNE UTILISATION EFFICIENTE DES STOCKS STRATÉGIQUES ET TACTIQUES

- Contribuer à la finalisation et mettre en œuvre le cadre de constitution et d'emploi des stocks stratégiques.
- Contribuer, en vue d'éclairer les décisions futures des autorités sanitaires, à la réflexion et à la mobilisation de l'expertise sur l'adéquation optimale aux besoins des différents types de stocks stratégiques, ainsi que sur le statut spécifique de ces produits.
- Étudier en lien avec les tutelles les mutualisations et optimisations possibles concernant la gestion des plateformes de stockage, des équipements et des produits (achats groupés au niveau européen, mises en commun avec d'autres ministères, conditions d'acheminement, recyclage des produits avant leur date de péremption...).
- Mobiliser des réseaux d'experts pour produire à destination des ARS et des établissements de santé des référentiels utiles à la constitution des stocks tactiques.

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 3.1 Optimiser les processus de veille, d'alerte et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles	3.1 Nombre et modalités de débriefing et de retours d'expérience (RETEX) sur les situations sanitaires exceptionnelles réalisés chaque année et mise en place d'un registre	Note 	Annuelle
OP 3.2 Entretenir et optimiser les capacités opérationnelles de la réserve sanitaire	3.2 Point annuel sur le nombre de réservistes mobilisés par rapport aux réservistes engagés, l'évolution des types de professionnels et de compétences inclus dans la réserve, et les actions de formation et de préparation aux contextes d'intervention spécifiques	Note 	Annuelle
OP 3.3 Contribuer à une utilisation efficiente des stocks stratégiques et tactiques	3.3 Point sur les travaux d'expertise réalisés concernant l'adéquation des stocks stratégiques aux besoins et sur l'optimisation et la mutualisation de leur gestion.	Rapport avec propositions d'amélioration 	2020 et 2022

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

CONTRIBUER EN TERMES D'EXPERTISE AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU RÉGIONAL ET À L'INTERNATIONAL

Le déploiement territorial de l'action de Santé publique France et la clarté de son positionnement vis-à-vis des acteurs intervenant aux niveaux régional, infrarégional et international, constituent un enjeu clé, transversal à l'ensemble des champs d'activité de l'agence.

Dans cette perspective, Santé publique France aura d'abord à conforter sa capacité à appuyer les ARS dans la conduite des politiques de santé publique dont elles assument, au niveau régional, la responsabilité. Est concerné à ce titre le champ de la surveillance, avec pour objectifs centraux la régionalisation de la mise à disposition des données, de façon coordonnée avec les autres producteurs d'informations, et le pilotage efficace des Cire et du processus de traitement des saisines des ARS. C'est aussi le cas du champ de la prévention et de la promotion de la santé, avec un enjeu d'appui méthodologique et scientifique, fondé sur l'évaluation, la mutualisation et la diffusion des expériences probantes.

Une attention particulière devra en outre être portée aux territoires ultramarins, dans une logique de prise en compte de leurs spécificités et des inégalités de santé qui les caractérisent, et dans le cadre fixé par la stratégie de santé pour les Outre-mer.

Enfin, dans un contexte où de nombreux problèmes de santé publique ont une dimension mondialisée, Santé publique France devra conforter son expertise et son action européennes et internationales, qu'elles s'inscrivent dans le cadre des principales instances existantes, en appui aux autorités françaises, ou dans le cadre de coopérations à développer dans les différents domaines d'activité de l'agence.

4.1 APPUYER LA CONDUITE DES POLITIQUES DE SANTÉ AU NIVEAU RÉGIONAL ET INFRA-RÉGIONAL

- Participer sous l'égide des tutelles et du SGMAS, aux modalités du dialogue à développer avec les ARS sur les champs d'activité de Santé publique France.
- Poursuivre la régionalisation de ses dispositifs de surveillance afin de mettre à disposition, de façon coordonnée avec les ORS, les statisticiens des ARS et les autres producteurs d'informations, les données utiles à la conduite des politiques régionales et infra-régionales de santé et d'assurer les comparaisons interrégionales pertinentes.
- S'assurer du bon fonctionnement du processus de traitement des saisines des ARS, mettant en jeu l'activité de Santé publique France, et en particulier des Cire.
- Contribuer, en lien avec les ARS et sous l'égide des tutelles, à la clarification des critères et modalités respectifs de recours aux Cire ou à d'autres types d'expertise concernant les travaux d'évaluation des risques sanitaires, notamment environnementaux.
- Fournir aux ARS des ressources en termes d'expertise, d'évaluation et de diffusion des expériences probantes pour améliorer la pertinence et l'efficacité de leurs actions de prévention et de promotion de la santé ainsi que le contenu de leur dialogue avec leurs partenaires, notamment les collectivités locales.

4.2 DÉVELOPPER DES CAPACITÉS D'EXPERTISE ADAPTÉES AUX TERRITOIRES FRANÇAIS ULTRA-MARINS

- Proposer les expertises nécessaires à la mise en œuvre des actions de la stratégie de santé pour les Outre-mer.

4.3 RÉAFFIRMER ET RENDRE PLUS LISIBLE LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'EXPERTISE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE FRANÇAISE EN SANTÉ MONDIALE

- Fournir un appui au ministère de la santé pour l'élaboration des positions françaises au sein des instances internationales, notamment l'OMS et l'Union européenne, assurer sa représentation au sein du European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) et promouvoir l'expertise française auprès de ces instances.
- Contribuer à la prise en compte des données et expériences internationales dans la définition des politiques de santé françaises.
- Développer des collaborations au plan international, notamment dans le cadre de réponses aux appels à projet lancés au niveau européen dans le domaine de la santé publique.

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 4.1 Appuyer la conduite des politiques de santé au niveau régional et infrarégional	4.1.1 Nombre, liste, délais de traitement et pertinence des saisines reçues en provenance des ARS	* Tableau de suivi des saisines 	*Annuelle
	4.1.2 Guides méthodologiques du recours au Cire en matière de santé environnement et santé travail	*Guides méthodologiques 	*2018/2019
	4.1.3 Nombre et liste des interventions de Santé publique France aux instances de dialogue avec les ARS mises en place par le ministère	*Note 	*Annuelle
OP 4.2 Développer des capacités d'expertise adaptées aux territoires français ultra-marins	4.2 Rapport des activités d'expertises réalisées dans les Outre-mer	Rapport 	Annuelle
OP 4.3 Réaffirmer et rendre plus lisible la dimension internationale de l'expertise de Santé publique France en cohérence avec la stratégie française en santé mondiale	4.3 Rapport présentant les projets collaboratifs internationaux et européens de l'agence.	Rapport 	Annuelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

ASSURER UNE GESTION ET UN PILOTAGE EFFICIENT

Dans un contexte contraint pour les finances publiques et l'ensemble des opérateurs de l'État, Santé publique France sera conduit à rechercher de façon systématique l'efficience de sa gestion et de son pilotage.

Cette recherche reposera d'abord sur une bonne intégration dans le système d'ensemble des agences sanitaires et réseaux de santé publique, gage de en cohérence, de complémentarité et d'efficacité accrues des interventions conduites en ce domaine.

En interne, Santé publique France sera amenée à poursuivre l'optimisation de son organisation, afin notamment de développer et tirer le meilleur parti des possibilités d'intégration des métiers en son sein, en s'appuyant sur une démarche active et concertée de formation et de gestion de ses ressources humaines.

Sur le plan financier, il s'agira pour Santé publique France d'adapter ses mécanismes de programmation, de régulation et de pilotage à la nature des actions conduites, afin d'assurer, en lien avec ses tutelles, une visibilité et une soutenabilité de l'ensemble de ses missions, qui préserve notamment le développement des actions de prévention.

L'efficience de la gestion de Santé Publique France reposera également sur l'optimisation de ses systèmes d'information, qui devront être modernisés et mutualisés au sein de l'agence, grâce au développement des outils numériques et à la professionnalisation de l'usage des bases de données. Cette rationalisation devra aussi concerner la mise à disposition des données et des documents d'information ou de prévention produits à l'intention des différents publics.

5.1 INTÉGRER LES MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE DANS LE SYSTÈME D'ENSEMBLE DES AGENCES SANITAIRES ET DES RÉSEAUX DE SANTÉ PUBLIQUE

- Affiner et actualiser, dans le cadre de discussions régulières avec les tutelles et de conventions de partenariat, la coordination des outils d'observation et de surveillance et des actions de prévention entre Santé publique France, les autres agences sanitaires et les différents organismes compétents dans les champs de la santé publique.
- Contribuer à favoriser des mobilités inter-agences et inter-organismes.
- Assurer la mission de maîtrise des risques au sein de Santé publique France et participer aux actions de maîtrise des risques définies à l'échelle du ministère et de ses opérateurs.

5.2 AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES MÉTIERS ET OPTIMISER L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- Poursuivre l'adaptation de l'organisation de Santé publique France et l'évaluer à mi-parcours (trois ans après sa création) afin d'apprécier son adéquation aux priorités de l'établissement et sa capacité à intégrer l'exercice de ses différentes missions.
- Développer l'horizontalité et la polyvalence et améliorer l'intégration des métiers et des compétences au sein de l'agence, en conduisant une politique de gestion des compétences, de formation et d'animation scientifique adaptée, en concertation avec ses personnels.
- Renforcer les actions contribuant à la responsabilité sociale et environnementale de l'agence.

5.3 ADAPTER LES MÉCANISMES DE PROGRAMMATION, DE RÉGULATION ET DE PILOTAGE FINANCIERS À LA NATURE DES ACTIONS CONDUITES

- Contribuer au développement d'analyses mettant en regard les missions de l'agence et ses moyens.
- Développer une vision pluriannuelle de la stratégie budgétaire de l'agence et du financement de ses différents programmes d'action.
- Poursuivre l'effort de rationalisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'agence.
- Contribuer à définir, conjointement avec les tutelles, des mécanismes de financement assurant le renforcement et préservant le développement sans à-coups des actions de prévention et de promotion de la santé (en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect de la programmation pluriannuelle des finances publiques).
- Définir un cadre et des orientations opérationnelles pour le co-financement d'actions partenariales pertinentes.

5.4 OPTIMISER L'ORGANISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, EN ARTICULATION AVEC LA COLLECTE ET LA DIFFUSION DES DONNÉES ET DOCUMENTS

- Conforter la sécurité des systèmes d'information et participer à la mise en place du système d'information inter-agences.
- Moderniser, rationaliser et mutualiser au sein de l'agence les systèmes de remontées d'informations et d'enquête en développant l'usage du numérique, la structuration de bases de données partagées, l'utilisation d'instruments communs (représentation géo-spatiale, outils de modélisation...), et la professionnalisation de l'usage des bases de données médico-administratives, des grandes enquêtes et du système national de données de santé (SNDS).
- Participer à l'animation de la réflexion collective sur l'utilisation et l'enrichissement des données issues du SNDS.
- Mettre en place des modalités de mise à disposition et d'accès améliorées aux données produites par Santé publique France (Portail Internet, tableaux et données à l'accès facilité...).
- Rationaliser, notamment via la production de documents numériques, la mise à disposition de documents d'information et de prévention à destination des différents réseaux relais ou partenaires.

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 5.1 Intégrer les missions de Santé publique France dans le système d'ensemble des agences sanitaires et des réseaux de santé publique	5.1 Présentation de l'état d'avancement de la cartographie des risques et de la mise en œuvre du plan d'action	Point d'information périodique au CA 	Annuelle
OP 5.2 Améliorer l'intégration des métiers et optimiser l'organisation de l'agence	5.2.1 Évaluation de l'adaptation de l'organisation de SpF et des compétences internes	Point d'information périodique au CA 	*2020/mi-parcours * Annuelle
	5.2.2 Évolution des dépenses de fonctionnement courant et de leur part dans les dépenses totales de l'agence		
OP 5.3 Adapter les mécanismes de programmation, de régulation et de pilotage financiers à la nature des actions conduites	5.3.1 Mise en place graduelle d'une comptabilité analytique alignée sur les priorités de la SNS et s'appuyant sur : a) Le suivi des dépenses par destination et sous-destination b) Le suivi des dépenses par programme et répartition par nature	Note (présentée) dans le cadre du dialogue périodique de gestion 	* Suivi biannuel de l'avancement dans le cadre du dialogue de gestion / Cible globale à 5 ans
	5.3.2 Point sur la réflexion concernant le financement des actions de prévention de l'agence	Note 	* Annuelle
OP 5.4 Optimiser l'organisation des systèmes d'information, en articulation avec la collecte et la diffusion des données et documents	5.4.1 Fréquence de traitement en comité de direction exécutif de sujets relatifs à la sécurité des SI	Note avec indicateurs chiffrés 	Échéances annuelles pour les deux indicateurs
	5.4.2 Proportion de nouveaux SI mis en production homologués		

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, LES LIENS AVEC LA RECHERCHE ET L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les liens entre Santé publique France et son environnement institutionnel, scientifique et citoyen sont un troisième enjeu transversal, essentiel à la réussite de ses missions.

L'agence aura ainsi à établir des partenariats cohérents et durables avec un ensemble élargi de partenaires institutionnels et associatifs, afin de construire des coopérations « en amont » à des fins aussi bien de surveillance que de prévention, afin d'atteindre les populations visées par les relais les plus appropriés.

L'excellence scientifique reconnue de Santé publique France devra par ailleurs être confortée par des liens étroits avec la recherche, qu'il s'agisse de poursuivre la coopération autour de grandes cohortes, de participer à l'infrastructure de recherche sur les données de santé, de s'associer aux initiatives collaboratives visant à développer la recherche en santé publique ou, plus largement, de systématiser les échanges avec le monde de la recherche à travers des modalités variées. De façon plus spécifique, l'agence aura à organiser le recours à l'expertise et à la mobiliser pour établir et mettre à disposition des connaissances, relatives notamment à l'efficacité des actions de prévention.

La diffusion transparente des données scientifiques et l'ouverture aux besoins de la société civile sont en outre des attentes auxquelles Santé publique France a à répondre, d'abord en améliorant la lisibilité et l'accessibilité de ses données et résultats, et en programmant par avance leur diffusion. Il s'agira aussi pour l'agence de tirer le meilleur parti du fonctionnement de ses instances pour préparer ses programmes d'action et d'y associer les réseaux pertinents de la société civile.

6.1 S'APPUYER SUR DES PARTENARIATS PERTINENTS, COHÉRENTS ET DURABLES

- Contractualiser avec un ensemble élargi de partenaires institutionnels et associatifs afin d'améliorer la coordination des programmes d'action et de construire des coopérations « en amont ».
- Prioriser et consolider, en s'appuyant sur des relais nationaux et, au plan régional, sur le rôle des ARS, les partenariats avec des réseaux susceptibles d'améliorer l'atteinte des populations visées en matière de prévention et de promotion de la santé (professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, centres et maisons de santé, organismes de protection sociale de base et complémentaires, collectivités territoriales...).

6.2 ASSURER L'EXCELLENCE DE L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE EN INTERACTION ÉTROITE AVEC LA RECHERCHE

- Poursuivre les partenariats en vue de la constitution et l'exploitation des grandes cohortes.
- S'appuyer sur la recherche pour apprécier l'intérêt et la validité de nouveaux outils de repérage et de modélisation en provenance des données issues des bases médico-administratives et, plus largement, d'autres champs jusqu'ici peu explorés (Big data).
- Participer dans ce cadre à la gouvernance de l'infrastructure nationale de recherche sur les données de santé pilotée par l'Inserm.
- Associer aux approches épidémiologiques des apports issus des sciences humaines et sociales (approches mixtes), de l'analyse médico-économique et du « marketing social ».
- Organiser le recours à l'expertise, notamment la constitution de comités d'experts et le mode de diffusion de leurs travaux.
- Mobiliser des experts et des chercheurs pour contribuer à la mise à disposition des connaissances et à l'évaluation, à construire en amont, des actions de prévention conduites au niveau national et régional.
- Systématiser les échanges avec le monde de la recherche, à travers l'organisation d'événements scientifiques partagés, l'association d'équipes de recherche, la constitution d'équipes mixtes, les co-publications dans des revues scientifiques, l'accueil de doctorants ou de post doctorants et l'organisation de mobilités réciproques.
- S'associer aux initiatives collaboratives visant à développer la recherche en santé publique et participer à son orientation à travers les Itmo Santé publique et I3M (Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie), l'Iresp ou d'autres appels à projets partenariaux.

Participer aux réponses partenariales aux appels à projets de recherche européens.

6.3 ASSURER LA TRANSPARENCE DE LA DIFFUSION DES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET UNE OUVERTURE ACCRUE AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Améliorer la lisibilité des vecteurs de diffusion et l'accessibilité des connaissances et résultats scientifiques produits par Santé publique France.
- Établir une programmation publique trimestrielle de la sortie des indicateurs périodiques sur l'état de santé, sur le modèle des principaux indicateurs économiques.
- Anticiper, en lien avec les tutelles et les autres partenaires concernés, les enjeux de communication liés à la diffusion des principaux résultats donnant lieu à publication.
- Tirer le meilleur parti du fonctionnement des instances de Santé publique France (conseil d'administration, conseil scientifique, comité d'orientation et de dialogue, comité d'éthique et de déontologie), notamment en associant en amont leurs membres aux réflexions engagées et à la préparation des actions s'inscrivant dans le cadre de la programmation de l'agence.

Développer une politique régulière d'ouverture et d'échanges avec la société civile, concrétiser celle-ci par des partenariats durables avec des têtes de réseaux, notamment associatifs, et répondre le cas échéant aux demandes des pouvoirs publics en matière d'organisation de concertations citoyennes, en capitalisant leurs enseignements.

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 6.1 S'appuyer sur des partenariats pertinents, cohérents et durables	6.1 Nombre, liste et livrables issus des collaborations entre Santé publique France et des équipes de recherche, selon le mode de collaboration prévu	Jalon 	Annuelle
OP 6.2 Assurer l'excellence de l'expertise scientifique en interaction étroite avec la recherche	6.2 Nombre de publications scientifiques (articles originaux) issues de travaux conduits par ou avec la collaboration de SpF dans des revues françaises et dans des revues internationales à comité de lecture	Note avec indicateur chiffré 	Annuelle
OP 6.3 Assurer la transparence de la diffusion des données scientifiques et une ouverture accrue aux besoins de la société civile	6.3 Résultat des enquêtes de consultation des données diffusées, des sites internet, des publications ainsi que leurs téléchargements	Note de synthèse 	Annuelle

LISTE DES INDICATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 1.1 Améliorer la pertinence des dispositifs de surveillance et d'observation des pathologies et des déterminants de santé	1.1 Produire une cartographie complète en 2018 des systèmes de surveillance pilotés par SpF incluant l'analyse de leur pertinence et sa mise à jour en 2020	Tableau 	2018 et 2020
OP 1.2 Systématiser la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'ensemble des dispositifs d'observation et de surveillance des maladies, facteurs de risque et comportements de santé	1.2.1 Proportion de dispositifs de surveillance régionalisés	Note avec indicateurs chiffrés	*Annuelle
	1.2.2 Évolution du nombre d'indicateurs prenant en compte les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)		*Bisannuelle
OP 1.3 Moderniser, rationaliser et conforter les dispositifs de surveillance épidémiologique et de veille sanitaire	1.3 Proportion de dispositifs de surveillance dématérialisés.	Note avec indicateur chiffré 	2018, 2020 et 2022
OP 1.4 Améliorer l'articulation entre les constats issus de la surveillance et les politiques de santé	1.4 Note annuelle contribuant à la définition des priorités de la ministre en matière de sécurité sanitaire, de prévention et de promotion de la santé, à partir des résultats de la surveillance	Note 	Annuelle
OP 1.5 Développer, en cohérence avec la SNS et la réflexion engagée sur les priorités, l'effort d'observation et de surveillance dans des champs spécifiques	1.5 Suivi des indicateurs de santé liés aux priorités de la stratégie nationale de santé et propositions d'adaptation du système d'observation et de surveillance, et des études	Note 	Suivi annuel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
<p>OP 2.1 Enrichir, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et en cohérence avec la stratégie nationale de santé, le champ des actions de prévention et de promotion de la santé conduites</p>	<p>2.1 Mise en place d'un portail des actions probantes en PPS et bilan évaluatif de son utilisation.</p>	<p>Portail</p> 	<p>2018 et 2020</p>
<p>OP 2.2 Systématiser la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé et mieux adapter les actions de prévention et de promotion de la santé aux besoins des populations</p>	<p>2.2 Note d'évaluation sur l'impact du dispositif de lutte contre le tabagisme mis en œuvre par Santé publique France en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en vue d'un élargissement aux autres programmes</p>	<p>Note</p> 	<p>Annuelle</p>
<p>OP 2.3 Rechercher l'efficacité et promouvoir l'évaluation des actions conduites</p>	<p>2.3 Évaluation externe par les pairs de la stratégie en matière de prévention et promotion de la santé</p>	<p>Rapport</p> 	<p>2020 et 2022</p>
<p>OP 2.4 Améliorer la pertinence et l'efficacité des services d'aide à distance</p>	<p>2.4 Note sur l'organisation, les innovations et l'optimisation en matière de services d'aide à distance et propositions éventuelles d'évolution</p>	<p>Note</p> 	<p>T1 2018, suivi 2020 et 2022</p>

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
<p>OP 3.1 Optimiser les processus de veille, d'alerte et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles</p>	<p>3.1 Nombre et modalités de débriefing et de retours d'expérience (RETEX) sur les situations sanitaires exceptionnelles réalisés chaque année et mise en place d'un registre</p>	<p>Note</p> 	<p>Annuelle</p>
<p>OP 3.2 Entretenir et optimiser les capacités opérationnelles de la réserve sanitaire</p>	<p>3.2 Point annuel sur le nombre de réservistes mobilisés par rapport aux réservistes engagés, l'évolution des types de professionnels et de compétences inclus dans la réserve, et les actions de formation et de préparation aux contextes d'intervention spécifiques</p>	<p>Note</p> 	<p>Annuelle</p>
<p>OP 3.3 Contribuer à une utilisation efficiente des stocks stratégiques et tactiques</p>	<p>3.3 Point sur les travaux d'expertise réalisés concernant l'adéquation des stocks stratégiques aux besoins et sur l'optimisation et la mutualisation de leur gestion.</p>	<p>Rapport avec propositions d'amélioration</p> 	<p>2020 et 2022</p>

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 4.1 Appuyer la conduite des politiques de santé au niveau régional et infrarégional	4.1.1 Nombre, liste, délais de traitement et pertinence des saisines reçues en provenance des ARS	* Tableau de suivi des saisines 	*Annuelle
	4.1.2 Guides méthodologiques du recours au Cire en matière de santé environnement et santé travail	*Guides méthodologiques 	*2018/2019
	4.1.3 Nombre et liste des interventions de Santé publique France aux instances de dialogue avec les ARS mises en place par le ministère	*Note 	*Annuelle
OP 4.2 Développer des capacités d'expertise adaptées aux territoires français ultra-marins	4.2 Rapport des activités d'expertises réalisées dans les Outre-mer	Rapport 	Annuelle
OP 4.3 Réaffirmer et rendre plus lisible la dimension internationale de l'expertise de Santé publique France en cohérence avec la stratégie française en santé mondiale	4.3 Rapport présentant les projets collaboratifs internationaux et européens de l'agence.	Rapport 	Annuelle

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 5.1 Intégrer les missions de Santé publique France dans le système d'ensemble des agences sanitaires et des réseaux de santé publique	5.1 Présentation de l'état d'avancement de la cartographie des risques et de la mise en œuvre du plan d'action	Point d'information périodique au CA 	Annuelle
OP 5.2 Améliorer l'intégration des métiers et optimiser l'organisation de l'agence	5.2.1 Évaluation de l'adaptation de l'organisation de SpF et des compétences internes	Point d'information périodique au CA 	*2020/mi-parcours
	5.2.2 Évolution des dépenses de fonctionnement courant et de leur part dans les dépenses totales de l'agence		* Annuelle
OP 5.3 Adapter les mécanismes de programmation, de régulation et de pilotage financiers à la nature des actions conduites	5.3.1 Mise en place graduelle d'une comptabilité analytique alignée sur les priorités de la SNS et s'appuyant sur : a) Le suivi des dépenses par destination et sous-destination b) Le suivi des dépenses par programme et répartition par nature	Note (présentée) dans le cadre du dialogue périodique de gestion 	* Suivi biannuel de l'avancement dans le cadre du dialogue de gestion / Cible globale à 5 ans
	5.3.2 Point sur la réflexion concernant le financement des actions de prévention de l'agence	Note 	* Annuelle
OP 5.4 Optimiser l'organisation des systèmes d'information, en articulation avec la collecte et la diffusion des données et documents	5.4.1 Fréquence de traitement en comité de direction exécutif de sujets relatifs à la sécurité des SI	Note avec indicateurs chiffrés 	Échéances annuelles pour les deux indicateurs
	5.4.2 Proportion de nouveaux SI mis en production homologués		

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	LIVRABLE	ÉCHÉANCE
OP 6.1 S'appuyer sur des partenariats pertinents, cohérents et durables	6.1 Nombre, liste et livrables issus des collaborations entre Santé publique France et des équipes de recherche, selon le mode de collaboration prévu	Jalon 	Annuelle
OP 6.2 Assurer l'excellence de l'expertise scientifique en interaction étroite avec la recherche	6.2 Nombre de publications scientifiques (articles originaux) issues de travaux conduits par ou avec la collaboration de SpF dans des revues françaises et dans des revues internationales à comité de lecture	Note avec indicateur chiffré 	Annuelle
OP 6.3 Assurer la transparence de la diffusion des données scientifiques et une ouverture accrue aux besoins de la société civile	6.3 Résultat des enquêtes de consultation des données diffusées, des sites internet, des publications ainsi que leurs téléchargements	Note de synthèse 	Annuelle

Suivi du contrat

Un comité de suivi du COP est mis en place et chargé de faire le point sur l'avancement des actions nécessaires à la mise en œuvre des objectifs stratégiques, d'évaluer le degré de réalisation des objectifs opérationnels en s'appuyant notamment sur les indicateurs définis.

Santé publique France remet au comité de suivi du COP avant la fin du premier quadrimestre, un bilan de mise en œuvre du COP retraçant les résultats atteints pour l'année écoulée à partir des indicateurs fixés par le contrat.

Le comité de suivi est composé de représentants de Santé publique France et de représentants de l'administration centrale qui ont participé à son élaboration y compris le contrôleur budgétaire et comptable ministériel. Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité de suivi peut proposer des ajustements en cours d'exécution du contrat tant en terme de contenu des actions que d'échéancier, en fonction notamment des capacités de l'agence à les réaliser. Ces ajustements sont réalisés sous forme d'avenants.

En cas de difficulté dans l'atteinte des objectifs, Santé publique France alerte le comité de suivi, qui est également compétent pour arbitrer en ce cas.

Le bilan annuel ainsi que les éventuels avenants au contrat sont présentés chaque année pour information au conseil d'administration de Santé publique France

Une évaluation finale de l'exécution du COP sera réalisée au cours de la dernière année d'exécution du contrat, selon des modalités qui seront arrêtées d'un commun accord entre le directeur général de la santé et le directeur général de Santé publique France.

Cette évaluation finale sera présentée au Conseil d'administration de l'agence.

